

doivent finir, et n'oubliez pas que la confiance dans la stabilité du présent et dans les promesses de l'avenir rendra au peuple le bien-être, qui n'attend que cette confiance pour renaitre de lui-même. Comptez que le gouvernement vous aidera de tous ses efforts, vous encouragera par son approbation, vous guidera par ses avis et ses instructions. Comme vous, il sent le prix du retour de la confiance qui fonde le crédit public.

La pensée du pays se reporte aussi sur les événements extérieurs. En possession du bon ordre au dedans, il s'inquiète des agitations, des commotions, des luttes que le mouvement des idées entretient chez les nations voisines. Dites autour de vous, sans crainte de tromper ceux qui vous écoutent, que, grâce aux principes de politique loyale et généreuse tracés par l'Assemblée nationale, le gouvernement de la République a la confiance qu'il arrivera au terme de son autorité provisoire sans avoir vu troubler les rapports pacifiques que tous ses efforts ont tendu et ont réussi à maintenir et à consolider, et qu'il léguera au pouvoir définitif une situation où le maintien de la paix ne coûtera rien à l'honneur et aux intérêts de la France.

L'Assemblée nationale a voulu que la religion vint consacrer la solennité qui se prépare. Le gouvernement s'était associé d'avance à cette pensée, et il est assuré de votre concours pour la réaliser. La Constitution a garanti à tout citoyen le libre exercice de son culte et professe la loi éternelle du respect des consciences. Vous trouverez, je le sais, chez tous les ministres de la religion, un empressement patriotique à répondre à votre appel; ils ont salué d'un sincère hommage l'établissement de la République; ils y trouvent l'application de tous les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité révélés au monde par l'Évangile et soigneusement inscrits dans la Constitution républicaine. Ils élèveront pieusement leur pensée vers Dieu, qui protège la Nation, la République; ils le remercieront de ses bienfaits nouveaux pour la Patrie commune.

Vous aurez à rendre compte au Ministre sous les ordres duquel vous vous trouvez placé, des mesures que vous aurez prises pour la promulgation de la Constitution.

*Le Président du Conseil des Ministres,
chargé du Pouvoir exécutif,*

Signé : E. CAVARNAC.

Pour ampliation :

*Le Commissaire de la République
française aux Mes de la Société,*

C. LAVAUD.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire archiviste,

A. DE ST-AUBIN.